

0340030Y
ACADEMIE DE MONTPELLIER
LYCEE POLYVALENT LOUIS FEUILLADE
49 RUE ROMAIN ROLLAND
34402 LUNEL CEDEX
Tel : 0467835100

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Organisation du temps scolaire

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 20
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration
Convoqué le : 18/11/2020
Réuni le : 26/11/2020
Sous la présidence de : Ghislaine Lefort
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-2, R.421-9, R.421-20, R.421-41, R.421-44, R.421-55 et D.421-137
- l'avis de la commission permanente du 08/06/2020
- l'avis du conseil des délégués pour la vie lycéenne du 08/06/2020

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'organisation du temps scolaire.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 4

Libellé de la délibération :

Le conseil d'administration adopte le plan de fonctionnement et le protocole sanitaire modifié mis en place le 16 novembre 2020

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	4
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Lefort
Prénom : Ghislaine
Signé le: 11/12/2020 14:05:55

BIEN_20202021_20_0340030Y_201221160930

0340094T

ACADEMIE DE MONTPELLIER

RECTORAT ACADEMIE DE MONTPELLIER

31 RUE DE L'UNIVERSITE

34064 MONTPELLIER CEDEX 2

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Organisation du temps scolaire Le conseil d'adminis

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE POLYVALENT LOUIS FEUILLADE-0340030Y

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement de l'acte : 20

Année scolaire : 2020-2021

Pour le recteur, et par délégation

Décision : Validation avec observations

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

Observation n°1 : PROTOCOLE SANITAIRE : cet acte est validé sous réserve d'une non évolution du protocole sanitaire ministériel actuel et sous réserve de modification nécessaire au respect du protocole sanitaire (auxquels cas une nouvelle délibération sera requise).

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Nom : Escano

Prénom : Nathalie

Signé le: 21/12/2020 16:09:30

Suivi de l'acte : Organisation du temps scolaire

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE POLYVALENT LOUIS FEUILLADE - LUNEL - 0340030Y

Emetteur : Conseil d'administration

Thème : Action éducatrice

Type : Acte transmissible

Numéro de l'acte : 20

Année scolaire : 2020-2021

Date de signature : 11/12/2020

Date de transmission : 18/12/2020

Date de réception EN : 18/12/2020

Date d'exécution : 02/01/2021

Action	Date	Acteur	Entité
Création	03/12/2020 10:02:09	Yvelise Gouillart	EPLÉ
Signature	11/12/2020 14:05:55	Ghislaine Lefort	EPLÉ
Transmission	18/12/2020 15:01:16	Yvelise Gouillart	EPLÉ
Démarrage de l'instruction	21/12/2020 09:29:56	Martine Diet	ACL EN
Signature de l'instruction avec validation de l'acte avec observations	21/12/2020 16:09:33	Nathalie Escano	ACL EN

Fonctionnement du lycée Louis Feuillade à compter du lundi 16 novembre

Contexte : Aggravation de la crise sanitaire.

Application des préconisations du protocole sanitaire de novembre 2020.

Circulaire relative à l'adaptation de l'organisation des lycées face à la situation sanitaire du 6 novembre 2020.

Constat :

- les aménagements mis en place à compter du lundi 2 novembre ne suffisent pas à répondre correctement aux préconisations du protocole en vigueur notamment en termes de limitation du brassage des élèves lors des circulations et de l'accès à la restauration scolaire.
- Les cours d'EPS constituent des moments favorisant les cas contacts à risques (au moins 80 élèves concernés et 2 enseignants).

Fonctionnement à compter du lundi 16 novembre et jusqu'au 19 décembre au regard de la spécificité des publics accueillis, de la nature des formations et des échéances (examens) :

Objectifs : mieux répondre aux préconisations sanitaires (limitation des brassages dans les circulations, à la restauration scolaire et en cours d'EPS) en limitant au maximum les risques de décrochage qu'une rupture du rythme scolaire pourrait engendrer.

- Fonctionnement des classes de 2nde et 1ère GT en 1/2 groupes avec une alternance durant la semaine de manière à limiter les périodes hors de la classe.

Présence au lycée :

Semaine B					Semaine A				
Lun 16/11	Mar 17/11	Mer 18/11	Jeu 19/11	Ven 20/11	Lun 23/11	Mar 24/11	Mer 25/11	Jeu 26/11	Ven 27/11
Gp2	Gp1	Gp2	Gp1	Gp2	Gp1	Gp2	Gp1	Gp2	Gp1

(Des demi-groupes sont ceux existant déjà depuis la rentrée scolaire pour chaque classe.)

- Les classes de 3^{ème} prépa métiers, CAP1 et CAP2, Seconde et Première et terminale professionnelles continueront à fonctionner normalement en raison des effectifs réduits et/ou de l'existence de nombreux cours dédoublés ou en co-enseignement (dans ce cas 2 salles seront affectées).
- Les cours de BTS se poursuivront sans changement.
- Les classes de Terminales GT fonctionneront normalement, seuls les cours d'EPS seront dédoublés après les évaluations (CCF).
- Maintien des sens de circulation
- Maintien de l'attribution d'une salle à chaque classe pour la majorité des cours.

- Une attention particulière sera portée aux demandes des enseignants en matière d'équipement des salles (matériel numérique) et de la salle des professeurs (installation de 5 postes supplémentaires).
- Cas des élèves internes : 8 élèves sont à l'internat au lycée Victor Hugo, ils pourront être accueillis en continu au lycée. Soit en classe avec un travail adapté, au CDI ou en salle d'étude à la Vie Scolaire 7 lorsque leur groupe sera en distanciel.
- Restauration scolaire : la diminution de l'effectif total associée aux mesures prises depuis le 2 novembre contribuera à fluidifier l'accès à ce service. La désinfection ou lavage des mains à l'entrée et à la sortie sont obligatoires. Pour limiter encore les risques de transmission du virus les brocs à eau seront supprimés. Les fontaines à eau sont équipées de déclencheurs à pédale et permettent aux usagers de se servir sans contact. Il est donc demandé aux familles de munir leur enfant d'une gourde ou d'une petite bouteille d'eau.

Toutes les informations sont portées sur Pronote qui sera mis à jour au fur et à mesure. Il est donc important de le consulter régulièrement. La mention « Dispensé » sera portée lorsque les élèves seront en distanciel.

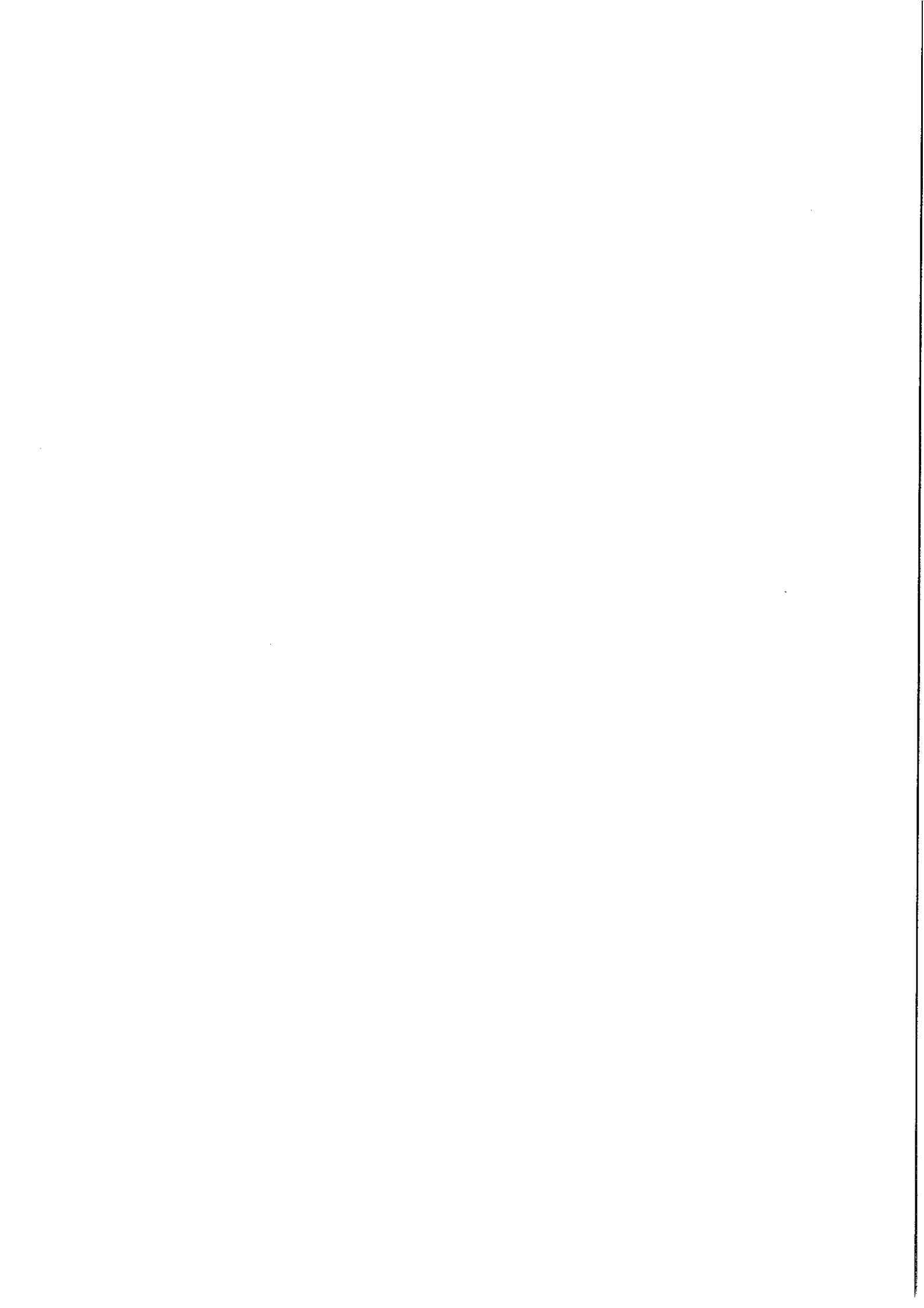
Rencontre parents-professeurs : toutes les réunions et rencontres prévues sont suspendues jusqu'à nouvel ordre. Les informations importantes, relatives à l'orientation par exemple, seront communiquées via le site du lycée et relayées par les professeurs principaux. Les Psy-EN sont également mobilisées pour accompagner les élèves dans leur parcours d'orientation

Sur le plan pédagogique :

- Poursuite de la concertation au sein de chaque équipe afin d'harmoniser les modalités de la continuité pédagogique en particulier lorsque les élèves seront en distanciel (attendus, compétences travaillées, évaluation ...).
- Différentes modalités sont prévues : classes inversées, activités orales en classe / écrites à la maison avec corrigé en autonomie...
- Mise à disposition des professeurs de tutoriels pour **l'utilisation de l'ENT**. Des espaces sur l'ENT sont dédiés à la communication : messagerie, chat, forum, espace collaboratif (espace des classes). Un accompagnement de la part des personnels ressources est prévu.
- Pour communiquer avec les élèves et les familles l'usage d'un même canal de communication est préconisé.

Plan de communication :

- Réunion des représentants des enseignants au Conseil d'Administration le vendredi 6 novembre.
- Information des coordonnateurs disciplinaires et demande de consultation des équipes disciplinaires (retours effectués lundi 9 novembre).
- Réunion du Conseil pédagogique le mardi 10 novembre.
- Information téléphonique des représentants des parents d'élèves quant aux orientations proposées.
- Réunion des représentants des parents d'élèves le 12 novembre.
- Note d'information aux personnels le 12 novembre.
- Information des élèves élus au CVL.
- Information en direction de tous les parents d'élèves le 13 novembre.



PROTOCOLE SANITAIRE LYCEE LOUIS FEUILLADE

RENTREE NOVEMBRE 2020

Le protocole établi pour le Lycée Louis Feuillade s'appuie à la fois sur le Protocole sanitaire MEN et celui plus spécifique de la Région Occitanie. Le document qui suit n'est pas exhaustif, il constitue une synthèse de l'ensemble de procédures sanitaires mises en œuvre qui s'appliquent à tous les membres de la communauté qui fréquentent le lycée.

Principe 1 : La sécurité sanitaire de tous dépend réellement de l'implication de chacun dans le respect des gestes barrières tout au long de la journée.

Principe 2 : Le port du masque est désormais obligatoire pour tous dès l'entrée au lycée, que ce soit en cours, pendant les déplacements ou lors des pauses.

Je remercie par avance chacune et chacun d'entre vous à veiller au respect strict de ce plan sanitaire qui s'applique à l'ensemble de la communauté scolaire.

1- Informations générales :

L'accès au lycée s'effectue soit par :

- l'entrée sise 49 rue Romain ROLLAND,
- l'entrée sise 268 rue Des ETOFFES (les élèves ayant recours au transport scolaire)

L'ouverture du portail élèves s'effectue aux horaires prévus au règlement intérieur, à partir de 7h45 le matin.

Les cours se déroulent selon l'emploi du temps.

Le plan de circulation est organisé pour éviter les croisements de groupe d'élèves. Les lycéens devront suivre scrupuleusement les sens de circulation matérialisés dans le lycée :

- (annexe 1 déplacements extérieurs)
- (annexe 2 déplacements au sein des bâtiments)

2- Les consignes aux parents :

Les parents s'engagent à :

- vérifier la température de leur enfant avant le départ au lycée.
- ne pas envoyer leur enfant au lycée en cas de fièvre ou d'apparition de symptômes du Covid-19, y compris dans la famille.
- Prévenir immédiatement l'établissement si leur enfant a été testé positivement au SARSCov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifié comme contact à risque, il ne doit pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire.
- Fournir 1 masque (jetable ou lavable) le jour de la rentrée avec un sachet hermétique (type sac congélation) afin de changer de masque lors de la pause méridienne. Deux masques lavables offerts par la Région OCCITANIE seront remis à chaque élève le jour de la rentrée scolaire.
- Veiller au fait, par la suite, que leur enfant arrive au lycée avec deux masques pour la journée.
- S'assurer du bon entretien des masques lavables.
- Venir chercher immédiatement leur enfant au lycée en cas d'apparition de tout symptôme

signalé par l'infirmière

L'accès des parents ou personnes extérieures à l'établissement est possible dans le strict respect des consignes sanitaires : port du masque et usage de gel. Ces visites doivent néanmoins se limiter au strict nécessaire.

3- Les consignes aux élèves :

- Entrer sans stagner sur les parvis.
- Porter le masque dès l'entrée au lycée. Ils devront le porter tout au long de la journée.
- Désinfection des mains dès l'entrée de l'établissement. Des distributeurs de gel hydro alcoolique seront installés à cet effet aux 2 entrées du site et à chaque entrée de bâtiment.
- Respecter les gestes barrières (annexe 3)
- Suivre ensuite le marquage au sol pour se rendre dans la salle de classe, accueil.

Les déplacements sont limités au maximum. Les élèves ne se déplacent pas sans autorisation dans les bâtiments.

Un plan de circulation à sens unique marqué au sol par des flèches indique le sens des déplacements. Le respect de ce plan de circulation est obligatoire.

La montée et descente dans les bâtiments se font par des escaliers distincts. Les élèves veilleront à ne pas apposer leurs mains sur les rampes d'escalier pour limiter les points de contact.

L'usage des ascenseurs est autorisé par l'infirmière et limité à une seule personne, exception faite des élèves accompagnés d'une AVS.

Hygiène :

Des sanitaires sont équipés et mis à disposition des élèves pour leur permettre un lavage des mains régulier. Ce lavage est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon en laissant sécher ses mains à l'air libre.

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- à l'arrivée l'établissement ;
- avant chaque repas ;
- après être allé aux toilettes ;
- le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distanciation physique.

Toutes les portes d'entrée (bâtiments, salles...) sont maintenues ouvertes pour éviter les points de contact.

Un entretien régulier de tous les locaux est effectué par les agents. Les élèves, de leur côté, doivent participer à la bonne tenue des locaux en utilisant systématiquement les poubelles.

Les accès, les espaces :

Dans la cour de récréation :

Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas. Rappel, le port du masque

est obligatoire.

A la vie scolaire :

L'élève qui se rend spontanément à la vie scolaire doit respecter le sens unique de circulation marqué au sol par des flèches.

Si un élève est appelé en vie scolaire, il sera convoqué à un horaire précis pour éviter tout attroupement et respecter les principes de circulation.

A l'infirmierie

Les élèves qui souhaitent se rendre à l'infirmierie doivent au préalable se présenter à la vie scolaire chargée de veiller à réguler l'accueil de l'infirmierie.

En cas de symptômes évoquant le covid 19 durant la classe, l'infirmière scolaire se rend dans la classe et prend en charge l'élève. Si nécessaire, les parents sont appelés et viennent le chercher (cf annexe 3 : protocole spécifique du service de santé scolaire)

Au bâtiment administratif

L'élève qui se rend au bâtiment administratif doit respecter le sens unique de circulation marqué au sol par des flèches. Les usagers doivent privilégier autant que possible les contacts téléphoniques et les courriels en s'adressant à :

- Secrétariat des élèves – *En cours d'affectation*
- Bourses scolaires – Mme LE BOISSELIER
- Restauration scolaire – Mme BEAUD
- Carte Région – Mme BEAUD
- Fonds social - Mme BEAUD

|

Au CDI

Le CDI est ouvert aux élèves

Au bureau des COpsy

Accès sur rendez-vous

Dans les salles de classe :

Les portes d'entrée aux bâtiments sont maintenues ouvertes pendant les cours

La salle de classe est aérée 15 minutes minimum avant l'arrivée des élèves et les fenêtres maintenues ouvertes autant que possible tout au long de la journée.

Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner (en l'absence de personnes) et pendant le nettoyage des locaux. Cette aération doit avoir lieu au minimum toutes les 3 heures.

Le port du masque est obligatoire dès l'entrée dans l'établissement et donc en classe également. (sauf procédures spécifiques à l'activité physique). Une bonne pratique du port du masque devra être appliquée, conformément à l'information communiquée par le service de santé scolaire. Le changement de masque au cours de la journée s'effectuera lors de la pause méridienne.

L'occupation des salles en demi-groupe doit permettre à l'enseignant de veiller au respect de la distanciation d'un mètre entre les élèves.

Les déplacements dans la salle sont limités au maximum.

Chaque élève doit avoir son propre matériel scolaire.

Activités EPS

Le port du masque n'est pas obligatoire lorsqu'il est incompatible avec l'activité. Dans ses situations, une attention particulière est apportée par l'enseignant à la limitation du brassage et/ou au respect de la distanciation.

Les temps de pause :

Récréations

Les sorties de l'établissement sont limitées aux seuls élèves fumeurs lors des récréations. Le port du masque n'étant pas compatible avec cette pratique, le maintien de la distanciation physique et des gestes barrières sont obligatoires.

Le temps du repas

La réservation au service de restauration scolaire vaut engagement à y prendre son repas.

Afin de respecter ici aussi les gestes barrières :

- La cafétéria des élèves sera fermée. Seul le foyer pourra être accessible.
- La restauration scolaire propose un service unique (11h15-13h15).
- Les élèves seront accueillis et encadrés par des assistants d'éducation qui veilleront à s'assurer de la bonne pratique des gestes barrières, plus particulièrement du lavage des mains à l'entrée et à la sortie du service de restauration scolaire d'une part, à réguler et placer les élèves d'autre part.
- Il revient à l'élève de respecter la distanciation dans la file d'attente à l'extérieur, à l'intérieur et lorsqu'il se présente devant la chaîne de distribution des repas.
- La chaîne de distribution sera organisée pour éviter les points contacts et un dressage à l'assiette est privilégié. Les offres en « vrac » seront manipulées exclusivement par les agents du service de restauration.
- Les brocs d'eau sont supprimés. Les fontaines à eaux sont équipées d'une pédale ce qui permet à l'usager de remplir son verre sans provoquer de contact. Néanmoins et pour limiter le brassage des élèves au sein du service, il revient aux usagers de se munir d'une gourde voire d'une bouteille d'eau.
- Le masque ne sera enlevé qu'une fois l'élève installé à table pour prendre son repas. Il devra le remettre pour tous les déplacements. Il utilisera un sachet hermétique pour changer de masque à l'issue du repas.

La salle de restauration sera ventilée durant le service et un entretien est effectué à la fin de chaque service par les agents. Les élèves, de leur côté, doivent aussi participer à la bonne tenue des locaux.